

Condamné par défaut

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 6

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

silence, qu'on aurait pour ainsi dire entendu voler une mouche. Il se répandit plusieurs larmes de compassion pendant tout ce temps-là. La prière finie, Davel, qui l'avait écoutée à genoux, se leva et s'avança encore au bord de l'échafaud pour dire au peuple qu'il allait par sa mort être une victime pour le bien de sa patrie, qu'il espérait qu'elle lui serait salutaire.

« S'approchant ensuite de l'écorcheur, il ôta sa perruque, sa cravate, déboutonna son justaucorps qu'il tira, il déboutonna sa chemise et s'assit sur un siège où il ne fut pas plus tôt qu'on lui mit le bonnet et pendant que l'écorcheur tenait encore la pointe du bonnet, le bourreau fit sauter sa tête avec toute l'adresse et la promptitude imaginables, jusque là qu'au lieu qu'ordinairement la force du coup fait tomber le corps en avant parce qu'on le donne par derrière, le corps et la chaise, qui était à dossier, tombèrent en arrière, et la tête en avant, ce que je n'ai jamais vu arriver.

Le bourreau m'ayant demandé s'il avait fait son devoir et après ma réponse que oui, il alla clouer la tête sur le traversier du gibet de Mrs. de Lausanne, que nous avions emprunté pour cela, lequel est fort haut. On ne laissa pas de l'enlever pendant la nuit, de manière qu'elle ne s'y trouva plus le dimanche matin.

« Vous avouerez, Monsieur, avec moi qu'il faut que l'esprit de fanatisme soit bien fort pour opérer avec tant de fermeté, car l'on remarqua « qu'étant sur la chaise où il a fini ses jours, il n'eût pas la moindre altération dans les yeux et qu'ayant des manchettes bien empees à la chemise, le moindre tremblement s'y remarque, on n'y en aperçut cependant aucun... »

« Il y a eu une affluence extraordinaire de peuple soit dans les rues où nous avons passé, soit sur le lieu du supplice : il a attiré les larmes d'un très grand nombre de personnes des deux sexes, surtout des femmes qui, comme vous le savez, ont les glandes lacrymales plus fécondes que les hommes... »

La Patrie Suisse. — C'est encore un numéro particulièrement heureux que le fascicule du 28 janvier (No 818) de la « Patrie Suisse », avec ses vingt-quatre belles et intéressantes illustrations. Voici tout d'abord de beaux portraits, accompagnés d'excellentes notices biographiques, des grands morts de la quinzaine : Carl Spitteler, Maurice Milloud et Camille Décoppet, puis ceux de M. Benjamin Recordon, architecte, à qui est dû le palais actuel du Tribunal fédéral, et du peintre bâlois Otto Plattner, qui vient de décorer de belles fresques : l'arsenal de Bâle.

Toute une série de vues d'actualités complètent ces notices : maison natale de Décoppet à Suscévaz ; villa où, trente ans, à Lucerne, habita Spitteler ; puis ce sont des vues du Gothard à vol d'avion, de gracieux tableaux alpestres : lac Lioson, Vaudoise au roudet, le roi des béliers, le grand chardon ; les vues du nouveau bâtiment administratif du Bernerhof à Berne ; du bâtiment de l'Union internationale des Étudiants à Genève, du Spitzmeilen, du Weissmeilen, de Bruunen. Une part est faite aux Suisses à l'étranger (Suisses mobilisés en Chine pour défendre les concessions étrangères) et à l'art (fresques de l'arsenal de Bâle). R. S.

A PROPOS DE PIEDS CUBES ET DE MÈTRES CUBES

L'AUTRE soir, vers onze heures, trois amis sortaient de la pinte. Leur démarche était peu assurée et leur conversation tumultueuse ; ça et là en émergeaient quelques exclamations indignées :

— Quel âne que ce Louis...

— Une vieille bête, approuvait le second.

— Vous y comprenez autant qu'une chique, répliquait le troisième personnage, auquel s'adressaient ces qualificatifs peu académiques.

Passant inoffensif, je fus soudain mis en demeure de trancher le différend :

— Dis-nous voir, combien un mètre cube contient de pieds cubes.

— Hé ! trente-sept et une petite fraction, si je me souviens bien.

— En es-tu sûr ? Comment ça se peut-il ?

— Voyez vous-même : un pied cube est 3 décimètres de long, autant de large et de haut. Son volume est donc de 3 fois 3 fois 3 égalent 27 décimètres cubes. Un mètre cube à 10 décimètres de long, de large et de haut ; il contient donc 10 fois 10 fois 10 égalent 1000 décimètres cubes. Le mètre cube contient donc autant de pieds cubes, qu'il y a de fois 27 décimètres dans 1000 décimètres. La division donne 37 et 1/27.

— Alors le mètre carré... ?

— Eh bien, un mètre carré contient 10 fois 10 égalent 100 décimètres carrés. Le pied carré 3 fois 3 égalent 9 décimètres carrés. 100 divisé par 9 donne 11 et un neuvième.

— Ainsi 1 mètre vaut 3 pieds et 1/3, 1 mètre carré vaut 11 pieds carrés et 1 neuvième, 1 mètre cube vaut 37 pieds cubes et 1/27.

— Quel commerce.

— Charrette, il avait encore raison cet imbécile de Louis. Eh bien, allons vite boire un verre ensemble.

BOITE AUX LETTRES.

A Rose d'Epalinges. — Le crotzérân c'est le corbeau. Cet oiseau est aussi désigné, suivant les régions, sous le nom de **ero**, (de crochu), de **corbé**, **corbasse**. M. à L.

PHASES DE LA VIGNE

*Un zéphyr doux et chaud taquine
Du vieil hiver le lourd sommeil !
Sur le penchant de la colline
La vigne s'étale au soleil !...
Martin zélé, taille et chemine !
C'est le printemps, c'est le réveil !
Déjà les ceps pleins de vigueur
Laisseront partout couler des pleurs !...*

*Sortant bien dru de l'avéole,
Plus tard les bourgeons ont couvert
Chaque souche d'une auréole
De feuilles et de rameaux verts !
L'ami Martin, pour son idole
A des soins touchants et divers,
Puis il aspire avec bonheur
Le parfum de sa vigne en fleur !...*

*Et si le temps est favorable,
Si l'ennemi tant combattu
A fait une amende honorable,
Les ceps, de grappes sont vêtus !
Escomptant déjà son salaire,
Martin déclare tout content :
— Cela va bien ; le raisin claire !
Préparons-nous, car il est temps !...*

*Puis un matin, les vendangeuses,
Pour la cueillette arriveront,
Et bientôt les grappes juteuses
Au moulinet s'écraseront !...
Ce sont les phases de la vigne !...
Pleurs au printemps et fleurs en juin,
Enfin raisins, faveur insigne,
Pour qu'en octobre on ait du vin !*

*Il en est ainsi de la vie :
L'enfant vient au monde en pleurant !
Son printemps en fleur fait envie
Et promet des fruits abondants !
Les vents glacés, la maladie,
Souvent en ternissent l'éclat...
L'automne alors y remédie
Et les mûrit pour l'au-delà !...*

Louise CHATELAN-ROULET.

La dot. — La fille d'un mercanti de la guerre est terriblement laide ; aussi sa mère va-t-elle partout en disant que sa fille aura plusieurs millions de dot.

Un jeune dépensier, à qui on proposait ce mariage pour redorer sa bourse, répondit :

— Ce n'est pas une dot, c'est une indemnité.

Condamné par défaut. — Un juge et un avocat chassaient de compagnie. Le juge, apercevant un lièvre, le couche en joue et le croyant déjà tué, dit :

— Condamné !

— Par défaut, répond l'avocat en montrant au juge ébahi le lièvre manqué qui s'enfuyait à toute vitesse.

LE BAL DES... «POMMES DE TERRE»

L'E soir tombe sur le village, un soir de brouillard. Partout les lampes s'allument et, dans l'auberge, il y a déjà des buveurs attablés, car c'est dimanche. Ils sont là, quelques vieux, en habits de tous les jours. Il y a Benjamin qui, depuis vingt ans, porte toujours la même veste de milaine. Il y a François du Crêtet avec sa blouse bleue, et Jacques du Coin Borgne en gilet à manches.

Ils ne parlent pas. Assis sur des tabourets de bois brun, ils restent là, immobiles, devant le verre de « petit blanc » à moitié vide. Et dans le silence qui pèse partout, sur les lampes électriques, sur le poêle de faïence, sur les rideaux de toile écrue et sur le pintier endormi devant son journal, il y a seulement ce bruit qu'ils font en suçant le tuyau de leur pipe.

Soudain, la porte s'ouvre et une bouffée d'air froid pénètre dans la salle. Le pintier se réveille en sursaut et les vieux glissent vers la porte un regard oblique. C'est le comité de la Société de Jeunesse.

Ils sont quatre, en habit des dimanches, quatre joyeux compagnons prêts à rire et à faire des farces pour passer le temps. Ils portent le chapeau sur l'oreille, mettent leurs mains aux poches et lancent des gaudrioles à Georgette, la fille du pintier, qui entre comme par hasard. Ils sont joyeux parce que, le dimanche, après avoir gouverné, on s'en va à l'auberge parler des filles, du service militaire et du prochain bal qui aura lieu, après la représentation théâtrale, dans la grande salle du battoir mécanique. Et, tous ensemble, ils chantent :

« Nuit de Chine, nuit câline... »

Les voilà maintenant assis autour de la table ronde. Ils commandent un litre que Georgette leur apporte. Grande, blonde, portant robe à la mode et bas de soie, elle va, vient, autour de la table, riant aux éclats et répondant à tout. Bientôt, elle s'éloigne et, tandis qu'ils la regardent encore traverser la salle, de son allure nonchalante, David Perroud vide son verre et pose les coudes sur la table.

Son chapeau relevé laisse voir des cheveux noirs frisant sur un front bas. Il allume un cigare et raconte — pour la dixième fois peut-être — comment il participa, durant la guerre, au bal de la Jeunesse de Chamoron, qu'on a appelé le bal des... pommes de terre.

* * *

« En ce temps-là, j'étais domestique au « Champ-des-Bois », propriété du syndic de Chamoron. Mon patron était un brave homme qui avait le cœur sur la main. Il négligeait un qui avait le cœur sur la main. Il négligeait un peu son domaine pour faire de la politique, aussi était-il président de tous les comités du cercle et membre d'une quantité innombrable de commissions. Quatre fois par an, il siégeait au Grand Conseil, laissant à son fils Victor le soin de diriger les travaux. Comme Victor n'était guère ardent à l'ouvrage, la patronne venait nous « relancer » partout, à l'écurie, au champ, au bois, au plantage et jusqu'à la pinte, s'il nous arrivait de boire un verre après « la reposée ».

Et puis, la guerre était venue.

Victor, qui portait les galons de brigadier de cavalerie, partit le premier. Quelques mois après, je fus appelé à faire une école de recrues dans l'infanterie. Après la première mobilisation, je suis revenu au « Champ des Bois » pour repartir l'année suivante. Le temps passa et les difficultés survinrent. Cependant, on vivait heureux à Chamoron, sauf que l'ouvrage ne manquait pas à cause de la main-d'œuvre qui devenait rare. Cependant, rien ne rapporte autant qu'un beau domaine. Les récoltes étaient vendues d'avance, ainsi que les poulets, les oies et les cochons. Quelquefois, la patronne s'en allait à la ville déposer de beaux billets bleus à la banque, ce qui ne l'empêchait pas, au retour, de se plaindre de tout, comme la plus malheureuse des femmes, et je vous garantis que si elle avait pu me supprimer mon salaire elle l'aurait fait.